



HAL
open science

Le lieu-dit des “ Trois-Piliers ” : un ensemble à caractère monumental du IIIe s. apr. J.-C. dans la périphérie nord-est de Reims/Durocortorum ?

Philippe Rollet, Émilie Jouhet, Véronique Brunet-Gaston, Michaël Brunet

► To cite this version:

Philippe Rollet, Émilie Jouhet, Véronique Brunet-Gaston, Michaël Brunet. Le lieu-dit des “ Trois-Piliers ” : un ensemble à caractère monumental du IIIe s. apr. J.-C. dans la périphérie nord-est de Reims/Durocortorum ?. *Gallia - Archéologie des Gaules*, 2022, Reims antique, capitale de province, 79 (1), pp.117-134. 10.4000/gallia.6649 . hal-03811125

HAL Id: hal-03811125

<https://hal.science/hal-03811125>

Submitted on 30 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - ShareAlike 4.0 International License

Le lieu-dit des « Trois-Piliers » : un ensemble à caractère monumental du III^e s. apr. J.-C. dans la périphérie nord-est de Reims/*Durocortorum* ?

Philippe ROLLET* et Émilie JOUHET**

avec la collaboration de Véronique BRUNET-GASTON*** et Michaël BRUNET****

Mots-clés. Antiquité, bâtiment semi-enterré, échafaudage, égout, lapidaire, pilier, puits.

Résumé. La fouille du 59 rue Belin dans le quartier des « Trois-Piliers » a permis de mettre au jour une grande salle semi-enterrée à la manière d'un cryptoportique. Longue d'au moins 57 m et large de 7,80 m, elle est aménagée d'une série de piliers le long de son mur oriental et bordée à l'extérieur d'un large égout. Construit au début du III^e s., cet édifice est partiellement détruit par un incendie à la fin du deuxième tiers du III^e s. Sa réoccupation intervient rapidement, vers les années 260, avec la construction in son sein de deux puits massifs cuvelés avec des blocs de grand

appareil en remploi qui attestent, par les restes de sculpture qu'ils ont conservés, la proximité d'un vaste monument, probablement un temple. Si plusieurs publications mentionnent les fouilles de la rue Belin, qui remontent tout de même à la fin des années 1990, en faisant notamment référence aux éléments lapidaires issus des puits ou à la couche d'incendie particulièrement étendue qui scelle les vestiges de la grande salle, le présent article expose l'ensemble des données archéologiques ayant trait à l'édifice (plan, composantes architecturales, techniques de construction, etc.), tout en le replaçant dans son environnement archéologique, avant d'en proposer l'interprétation.

The place known as “Trois-Piliers”: a monumental complex from the 3rd c. AD in the north-eastern outskirts of Reims/*Durocortorum*?

Keywords. Antiquity, semi-buried building, scaffolding, sewer, lapidary, pillar, well.

Abstract. The excavation of 59 rue Belin in the “Trois-Piliers” district has uncovered a large semi-buried room, seemingly very similar to a cryptoporticus. Measuring at least 57 m long and 7.80 m wide, it is fitted with a series of pillars along its eastern wall and is bordered on the outside by a wide drain. Built at the beginning of the 3rd c., this building was partially destroyed by fire at the end of the second third of the 3rd c. It was quickly reoccupied in the 260s, with the installation of two massive wells. These wells

were lined with large blocks of re-used stone which, thanks to the presence of sculptural elements, attest to the proximity of a vast monument, likely a temple. Several publications mention the rue Belin excavations, dating back to the end of the 1990s, and refer to the lapidary elements preserved within the wells, or to the particularly extensive fire layer that seals the remains of the great hall. This article, however, presents all the available archaeological data relating to the building (its plan, architectural components, construction techniques, etc.), and places it within its greater archaeological environment, before proposing an interpretation.

* Inrap Grand Est, 28 rue Robert-Fulton, F-51689 Reims Cedex 2. Courriel : phirrollet51@gmail.com

** Inrap Grand Est, 28 rue Robert-Fulton, F-51689 Reims Cedex 2. Courriel : emilie.jouhet@inrap.fr

*** UMR 3155 IRAA, MMSH Aix-en-Provence, Inrap Bourgogne-Franche-Comté, 9 rue E.-A. Lavoisier, F-25000 Besançon. Courriel : veronique.gaston@inrap.fr

**** UMR 6298 ARTEHIS, 6 rue de la Coudre, F-21270 Perrigny-sur-l'Ognon. Courriel : mb.archeograph@gmail.com

À la fin des années 1990, puis au milieu des années 2000, plusieurs diagnostics et fouilles préventives réalisés par l'Association pour les fouilles archéologiques nationales (Afan) puis l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) sont venus confirmer le potentiel archéologique pressenti par les érudits du XIX^e s. concernant le quartier des « Trois-Piliers » à Reims. Après un rappel de la riche documentation ancienne relative à cette partie nord-orientale de la ville, les vestiges monumentaux découverts au 59 rue Belin feront l'objet d'une présentation détaillée. Les principales composantes architecturales d'une salle semi-enterrée seront exposées, ainsi que celles découvertes à l'extérieur de cette dernière, dont notamment un important réseau d'égouts qui questionne sur la fonction de cet ensemble. Par la suite, certes de façon inverse à la chronologie du site¹, les nombreux aménagements liés à l'édification de cette salle et de ses structures annexes seront décrits de manière minutieuse afin de mieux comprendre le déroulement du chantier de construction. Enfin, il sera question de la réoccupation du site au cours de l'Antiquité tardive par deux puits massifs après l'incendie de la grande salle inachevée. La nature des décors sculptés d'une partie des blocs de grand appareil en remploi qui composent chacun de leur cuvelage atteste la présence à proximité d'un vaste monument, probablement un temple. Son existence dans un proche voisinage donne une tout autre perspective aux larges maçonneries de la phase précédente.

CONTEXTE DE DÉCOUVERTE

ENVIRONNEMENT ARCHÉOLOGIQUE

Le quartier des « Trois-Piliers » se trouve à 950 m du fossé de l'*oppidum* gaulois et des fortifications tardive et médiévale sur une des légères hauteurs qui dominent Reims. Il occupe les franges du quart nord-est de la ville du Haut-Empire, bordées par l'enceinte « augustéenne » située entre quelques dizaines de mètres et 150 m au nord. La voie Reims-Bavay se trouve, quant à elle, à 250 m (fig. 1).

De nombreuses découvertes concernant ce lieu-dit sont mentionnées dans la documentation ancienne au XIX^e et au début du XX^e s. Faisant suite à des fouilles ou plus souvent à des mises au jour fortuites lors de travaux, elles sont l'œuvre d'érudits de cette époque s'intéressant à l'archéologie rémoise, mais dont malheureusement les propos sont souvent peu précis. Vu leur nombre, elles ont d'ailleurs fait l'objet, dès les années 1970, d'un premier inventaire exhaustif (Toury 1971, p. 188-204).

Ces sources mentionnent tout d'abord des vestiges architecturaux qui permettaient à leurs auteurs d'envisager la présence, au sein du quartier des « Trois-Piliers », d'un

important monument antique. N. Brunette² relate qu'en 1837 « [M]M. Houzeau et Velly, ayant fait élever un établissement industriel sur le terrain connu de nos jours sous la dénomination des Trois-Piliers, découvrirent des restes importants d'antiques constructions. Nous y avons recueilli une partie de corniche richement ornementée, des débris de marbres de différentes natures, et des restes de sculpture et de colonnes ; nous avons également constaté l'existence d'une voûte d'égout ou d'aqueduc qu'on faisait démolir pour en extraire des matériaux destinés à l'entretien de la voie publique. Plus tard, un voisin, occupé à bâtir une habitation, fit la découverte d'une suite de base de colonnes encore à leur place primitive, ainsi que plusieurs fûts et chapiteaux renversés au milieu de débris de tuiles et de charbon » (1861, p. 11). H. Demitra³ rapporte, de son côté, qu'« au lieu dit les Trois-Piliers [...] dans toute cette partie[,] il existe de nombreuses ruines, des massifs de ciment de plusieurs mètres cubes, des terre-pleins composés d'un blocage posés à sec et recouverts de béton formant de solides terris, des murs de plus d'un mètre d'épaisseur, d'autres construits d'une maçonnerie régulière formée de moellons taillés comme des pavés, les joints passés au rouge et dont tout un pan de mur resté intact fut trouvé rue Blondel » (fig. 1). Il ajoute aussi : « Quand on cherche à démolir cette maçonnerie, elle ne tombe pas en poussière [...] mais telle est la solidité de ce ciment [...] que des fragments de plusieurs mètres cubes ont été trouvés dans les fouilles faites pour les constructions de la rue Belin ; là, plusieurs de ces morceaux à peine attaquables au pic, ont été laissés dans les fondations de ces maisons ». Il propose de voir dans tous ces vestiges une « forteresse » qui, d'après lui, « devait être le capitole » (1910, p. 50 et p. 54). Quelques années plus tard, E. Kalas⁴ (1912, p. 27-31) reprend les propos de ses prédécesseurs ou contemporains et émet des idées quant à la nature de ces découvertes. Il dit qu'« au lieu dit les “Trois-Piliers”, des vestiges importants découverts sous les yeux de M. Brunette, ont pu faire présumer l'emplacement d'un Palais des Empereurs », et précise le lieu des travaux de M. Houzeau, « en un endroit situé maintenant en haut des rues Hennequin et Blondel » (fig. 1). D'autres sources plus anciennes rapportent l'existence d'un temple hors de l'enceinte médiévale. L. Demaison⁵, dans sa traduction de la vie de saint Adalbert (1892, p. 11), relate les propos de ce chroniqueur du XII^e s. Celui-ci dit que : « Non loin de la ville s'élevait jadis un temple, sanctuaire exécrable des faux dieux. On voit encore en ces lieux une ruine d'aspect antique, dont les murs à demi écroulés et les pierres disjointes attirent les yeux et excitent l'admiration des voyageurs. On peut juger, en voyant la masse et l'immensité des débris, quelle grandeur et quel caractère imposant devait avoir le monument, lorsqu'il était encore debout ». Sur des plans de Reims des XVII^e et XVIII^e s., comme le plan de Claude Chastillon de 1645⁶, ce secteur nord-est de la ville serait désigné comme le lieu-dit « La Justice » ou « les fourches patibulaires » et serait assimilé

1. Le choix d'une présentation des vestiges dans l'ordre inverse de la stratigraphie a été fait sciemment afin de faciliter la description de la disposition spatiale des structures liées au chantier de construction. En effet, il pourrait se révéler difficile et confus de décrire, par exemple, les traces d'un échafaudage qui s'organise en fonction d'une maçonnerie que l'on n'a pas encore nommée, localisée ou décrite. Il a été inspiré par d'autres articles sur le même type de monument, comme celui sur la construction du temple consacré à Fortune Auguste à Pompéi (Coutelas *et al.* 2017).

2. Narcisse Brunette (1808-1898), architecte de la ville de Reims.

3. Henri Demitra (1873-1925), cantonnier chef de la ville de Reims.

4. Ernest Kalas (1861-1928), architecte rémois.

5. Louis Demaison (1852-1938), archiviste de la ville de Reims.

6. Voir Mathelart, dans ce volume.



Fig. 1 – Contexte archéologique de la fouille du 59 rue Belin, au sein de la ville du Haut-Empire, d’après les mentions anciennes (rues citées dans les textes anciens en rouge) et les opérations d’archéologie préventive situées à proximité (murs en noir et fossé en brun) (DAO : É. Jouhet, P. Rollet, Inrap).

au gibet de la ville. Ce dernier est alors représenté sur une colline sous la forme de trois colonnes romaines restées debout et surmontées de leur entablement. Si des vestiges romains ont pu subsister dans le quartier aux époques médiévale et moderne, il semble que ce ne soit plus le cas au XIX^e s. ; cependant, leur pérennité et/ou la tradition orale auront certainement influencé le nom donné au quartier actuel. Cette idée est confortée par les propos de E. Kalas parlant des structures du quartier surplombant l’agglomération : « la longue terrasse remblayée et taillée à pic, laquelle, il y a deux siècles à peine se couronnait de plusieurs colonnes restées debout, de temps immémorial – tels les “Trois-Piliers”, à Nîmes – Il est vrai qu’au moins dès l’an 1300[,] nos aïeux les avaient singulièrement utilisées : ils les avaient transformés en fourches patibulaires ». Il ajoute en note : « En 1867, M. Téroute et son père, employé

à l’usine de noir animal, ont travaillé à la démolition partielle d’un massif de maçonnerie romaine ayant supporté, disait-on, le troisième pilier. Son endroit serait virtuellement à la rencontre des axes des rues Hennequin et Paulin-Paris » (1912, p. 30) (fig. 1), confortant l’idée d’une mémoire collective concernant ces restes antiques.

Par ailleurs, les érudits locaux rapportent également la découverte d’éléments de statuaire. E. Kalas dit en 1912 que « Récemment encore, en 1910, une tête colossale de pierre a été exhumée dans les fondations de l’Orphelinat de Saint-Benoît, à l’extrémité des rues de Pontgivat et Paulin-Paris » (1912, p. 28 et photographie p. 29). Il évoque ici la découverte, certainement près de l’église Saint-Benoît actuelle (fig. 1), d’une portion de statue aujourd’hui exposée au musée Saint-Remi de Reims qui mesure 0,72 m de haut et qui a été attribuée à Mercure en raison

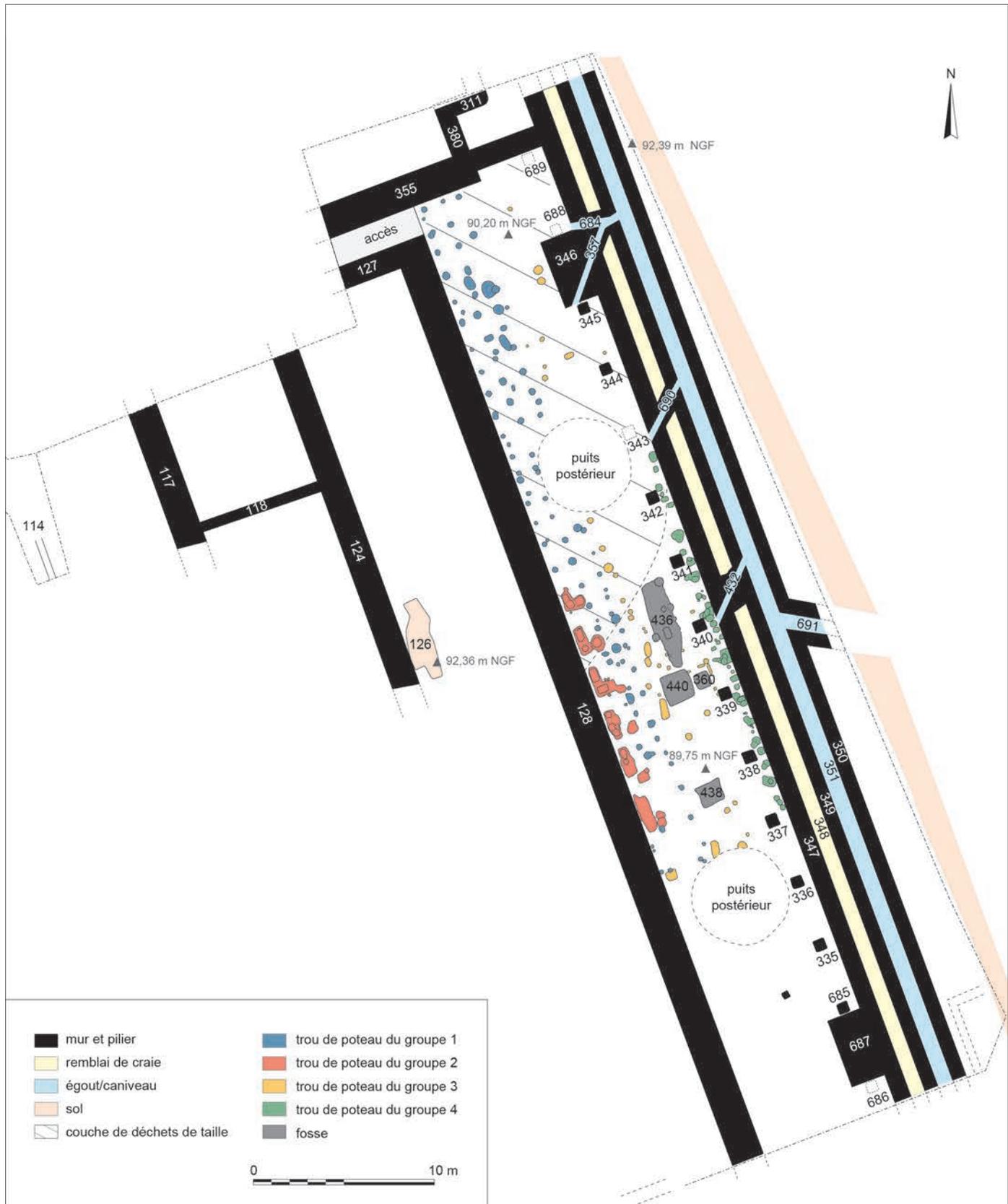


Fig. 2 – Plan d'ensemble des vestiges de la fouille du 59 rue Belin (DAO : F. Moiret, Inrap, É. Jouhet).

de l'existence, au-dessus à droite de la chevelure, de la base d'une aile. Prosper Tarbé (1844, p. 138), puis N. Brunette (1861, p. 11-12) évoquent la mise au jour dans le quartier d'une statuette de Diane chasserresse de 0,22 m de haut (désormais dans

les collections du musée Saint-Remi). Françoise Toury (1971) a également recensé l'existence d'« une tête de femme en pierre » place Luton et d'« un buste de divinité romaine » rue des Trois-Piliers (fig. 1).

CONDITIONS D'INTERVENTION

Le fort potentiel archéologique de cette partie de la ville antique a été confirmé en 1998 et 1999 lors de la réalisation d'une fouille préventive au 59 rue Belin (22)⁷ par une équipe de l'Inrap (Rollet dir. 2006a) (fig. 1). Menée sur une surface de près de 1 000 m², elle a démontré pour la première fois la conservation encore en place de structures massives dans le quartier des « Trois-Piliers ».

Le croisement des informations stratigraphiques et des données concernant le mobilier archéologique ont permis de définir quatre phases d'occupation du site. Un vaste bâtiment semi-enterré, visible sous la forme de substructions imposantes, est construit durant le premier quart du III^e s. apr. J.-C. et au moins partiellement détruit par un incendie à la fin du deuxième tiers du III^e s. apr. J.-C. (phase 1). Immédiatement après la destruction de la toiture par le feu, vers les années 260, deux puits de très grande taille et cuvelés de blocs de grand appareil en remploi sont creusés au cœur de la grande salle (phase 2). Après l'abandon des puits, quelques années plus tard seulement, malgré une utilisation intensive eu égard aux traces d'usure relevées sur leurs parois, débute une séquence de récupération massive des matériaux des murs et de la partie supérieure du cuvelage des puits (phase 3). Enfin, la dernière occupation sur le site concerne des inhumations médiévales, sans doute liées au gibet de la ville (phase 4).

Plus tard, en 2005 et 2006, deux diagnostics archéologiques au 29 rue Pongivart (23) (Rollet 2005) et au 52 rue Paulin-Paris (Rollet dir. 2006b) (fig. 1, A) – le premier étant suivi d'une fouille (Lefils 2008) – ont confirmé les résultats obtenus rue Belin.

L'opération d'évaluation de 2006 a renforcé l'idée du caractère imposant des vestiges rencontrés dans le quartier des « Trois-Piliers ». En effet, elle a permis de mettre au jour trois tranchées de récupération de murs massifs perpendiculaires entre eux, de 1,20 à 1,30 m de large, associées à des niveaux de déchets de taille de pierre. Les matériaux retrouvés au sein de certaines tranchées d'épierrement⁸ prouvent également l'emploi de techniques de construction semblables à celles utilisées pour les murs du bâtiment de la rue Belin, même si aucun élément mobilier n'a permis de préciser leur chronologie. Seul point discordant, les négatifs de ces maçonneries semblent indiquer que les murs rue Paulin-Paris n'étaient pas orientés comme ceux du reste de la ville romaine (à 30° et 120° ouest), mais à 80° et 170° ouest, donc plutôt alignés sur le fossé de l'enceinte augustéenne, dont le tracé supposé passe à quelques dizaines de mètres au nord.

Par ailleurs, le diagnostic et la fouille de la rue de Pontgivart (23) ont également révélé la présence d'une couche de déchets de taille datée entre 260 et 320 apr. J.-C. Celle-ci contenait des restes de blocs issus d'éléments architectoniques appartenant très certainement au décor d'un édifice monumental (Brunet-Gaston, *in* Lefils 2008, p. 82-113). Ce décor pourrait être rapproché de celui de certains blocs découverts en remploi au sein du cuvelage des puits de la rue Belin.

7. Les numéros en gras italique qui suivent les noms des sites font référence à la figure 3 de Cavé *et al.*, p. 7 sqq., dans ce volume. Ils sont destinés à faciliter le repérage des sites sur la carte de Reims antique.

8. Des moellons de forme pyramidante, voir *infra*.



Fig. 3 – Vue d'ensemble depuis le sud des vestiges de la fouille du 59 rue Belin (clichés : P. Rollet).

LA GRANDE SALLE SEMI-ENTERRÉE

La grande salle semi-enterrée mise au jour rue Belin mesure au moins 57 m de long (elle se poursuit au sud au-delà de l'emprise de fouille) sur 7,80 m de large. Aménagée dans un vaste creusement dans le substrat géologique d'une profondeur de 2 m, elle est dotée à l'intérieur d'un alignement de pilastres et bordée à l'est par un large égout (fig. 2 et 3).

LES MURS, L'ACCÈS ET LE SOL DE LA SALLE

Les murs de la salle (ainsi que ceux de l'égout d'ailleurs, voir *infra*, p. 126) présentent des caractéristiques techniques identiques attestant leur appartenance à une même phase de construction. Les parements sont en petit appareil très soigné, montés en *opus vittatum* (Adam 1995, p. 147), avec des moellons calcaires calibrés de forme pyramidante (Ginouvs, Martin 1985, pl. 4). Les assises des parements sont parfaitement horizontales, tandis que le blocage interne est constitué de petites pierres calcaires liées par un mortier de tuileau (fig. 4, A et B).

Le mur ouest (128) du bâtiment, restitué sur 54,50 m de long, mesure 1,80 m de large (fig. 2). En raison de la récupération des matériaux de construction, seules quelques portions de son élévation étaient encore en place (fig. 4, A). La partie la mieux conservée se trouve au sud du bâtiment. À cet endroit, la maçonnerie a pu être relevée sur une longueur de 5,20 m et une hauteur de 1,50 m. Si la face ouest du mur n'est pas parementée et s'appuie directement contre la paroi du creusement réalisé dans le substrat géologique, la face est présente en revanche un parement construit à l'aide de moellons d'une hauteur constante de 0,10 m et d'une longueur comprise entre 0,15 et 0,25 m. L'élévation de ce mur comporte dix assises représentant une hauteur totale de 1,10 m. Sa fondation se trouve à 0,40 m sous le fond de la salle ; elle est constituée de quatre assises de pierres. Les deux assises inférieures sont construites à l'aide de moellons de différents modules agencés irrégulièrement, tandis que les deux assises supérieures sont constituées de pierres peu épaisses. Le sommet de la dernière assise de la fondation est parfaitement horizontal et facilite ainsi la pose des pierres de parement. À l'extrémité nord de ce tronçon, la construction



Fig. 4 – A, vue depuis le sud des restes de maçonnerie et de la tranchée de récupération du mur 128 ; B, vue depuis l'ouest du parement du mur 349 (clichés : P. Rollet).

est encore en place sur une hauteur de 0,15 m et présente une surface lissée avec du mortier de tuileau. L'ensemble des relevés du parement de ce mur, du sud vers le nord, montre que, sur une longueur de 34 m, les assises sont parfaitement horizontales.

Le mur est (347) du bâtiment a été observé sur une longueur totale de 54,50 m (fig. 2). Sa maçonnerie a été récupérée sur pratiquement toute sa longueur, à l'exception d'un tronçon encore en place dans la partie nord de la salle. Relevé sur 4,40 m de long et 1,45 m de haut, correspondant à 13 assises,

cette portion du mur est soigneusement parementée sur ses deux faces. Cette maçonnerie mesure 1 m de large et sa fondation, constituée de petites pierres et de mortier, est ancrée sur une profondeur de 0,35 m par rapport au creusement de la salle.

À ses extrémités nord et sud, ce mur présente une avancée vers l'intérieur de la salle. En partie septentrionale, il s'agit d'un massif de maçonnerie (346) qui mesure 1,90 m de large et qui, bien que partiellement récupéré, peut être restitué sur 3,80 m de long. À 41,50 m vers le sud, le second massif (687), dont les dimensions sont identiques à celui situé au nord, a été mis au jour lors des reprises en sous-cœuvres de la berme sud de fouille sous la forme de quelques assises d'élévation.

Au nord, la limite de la salle est matérialisée par un mur (355) repéré sur plus de 7,80 m de long (fig. 2). Il est lui aussi en grande partie récupéré et l'extrémité ouest de sa tranchée d'épierrement se prolonge à l'extérieur de la salle sur une distance de 3 m. En bordure septentrionale de la salle, il a tout d'abord été relevé à l'ouest sur 3,80 m de long et 1,80 m de large sous la forme d'une assise de moellons en élévation, puis à l'est, présentant un décrochement vers le nord, sa tranchée de récupération se prolonge sur 3,80 m de long, mais sur une largeur réduite à 1,20 m.

Dans l'angle nord-ouest du bâtiment, l'étude des autres vestiges mis au jour a permis de déterminer l'existence d'un accès à ce dernier. Il est situé entre le mur 127 – retour vers l'ouest du mur occidental (128) de l'édifice – et le mur 355, qui limite au nord la salle semi-enterrée et se prolonge vers l'ouest au-delà de celle-ci (fig. 2). L'espace situé entre ces deux maçonneries mesure 1 m de large et est visible sur 2,80 m de long. Le sol a été réalisé à l'aide de pierres liées par un mortier de tuileau, dont la surface a ensuite été lissée. En partant de l'intérieur de la salle et sur une longueur de 2,10 m, la surface est plane, à une altitude moyenne de 90 m NGF. Ensuite, dans la partie ouest, le sol en mortier remonte en pente douce pour atteindre la côte de 90,25 m NGF.

Par ce couloir, on arrive sur le sol de la salle qui correspond au fond du vaste creusement effectué dans le substrat. La surface de la craie géologique est plane et se trouve à une altitude moyenne de 89,90 m NGF. Du nord vers le sud, sur une distance de 45 m, les différences d'altitude sont inférieures à 0,10 m. Enfin, aucun dallage ou aménagement particulier n'a été détecté. Seul un niveau de couleur grise, constitué de sédiments limoneux très fins d'origine hydromorphe, matérialise l'utilisation de cette salle. Cette couche, dont l'épaisseur varie de 0,05 à 0,15 m, s'est déposée sur toute la surface de la salle et une partie de son accès, recouvrant au nord et au centre les niveaux de construction, puis au sud le terrain naturel.

LES PILIERS

Le long du mur est (347) de la salle, à une distance de 0,65 m, un alignement de quinze piliers a été relevé (689, 688, 345 à 335, 685 et 686). Ils sont implantés suivant un intervalle régulier de 3,70 m et certains étaient encore conservés sur une hauteur de plus de 1 m. Seule exception à cette règle, les piliers septentrionaux 689 et 688 sont distants de 4,20 m d'axe en axe, peut-être parce qu'ils sont localisés, pour le premier, au pied du mur 355 et, pour le second, immédiatement au nord du massif 346 (fig. 2).

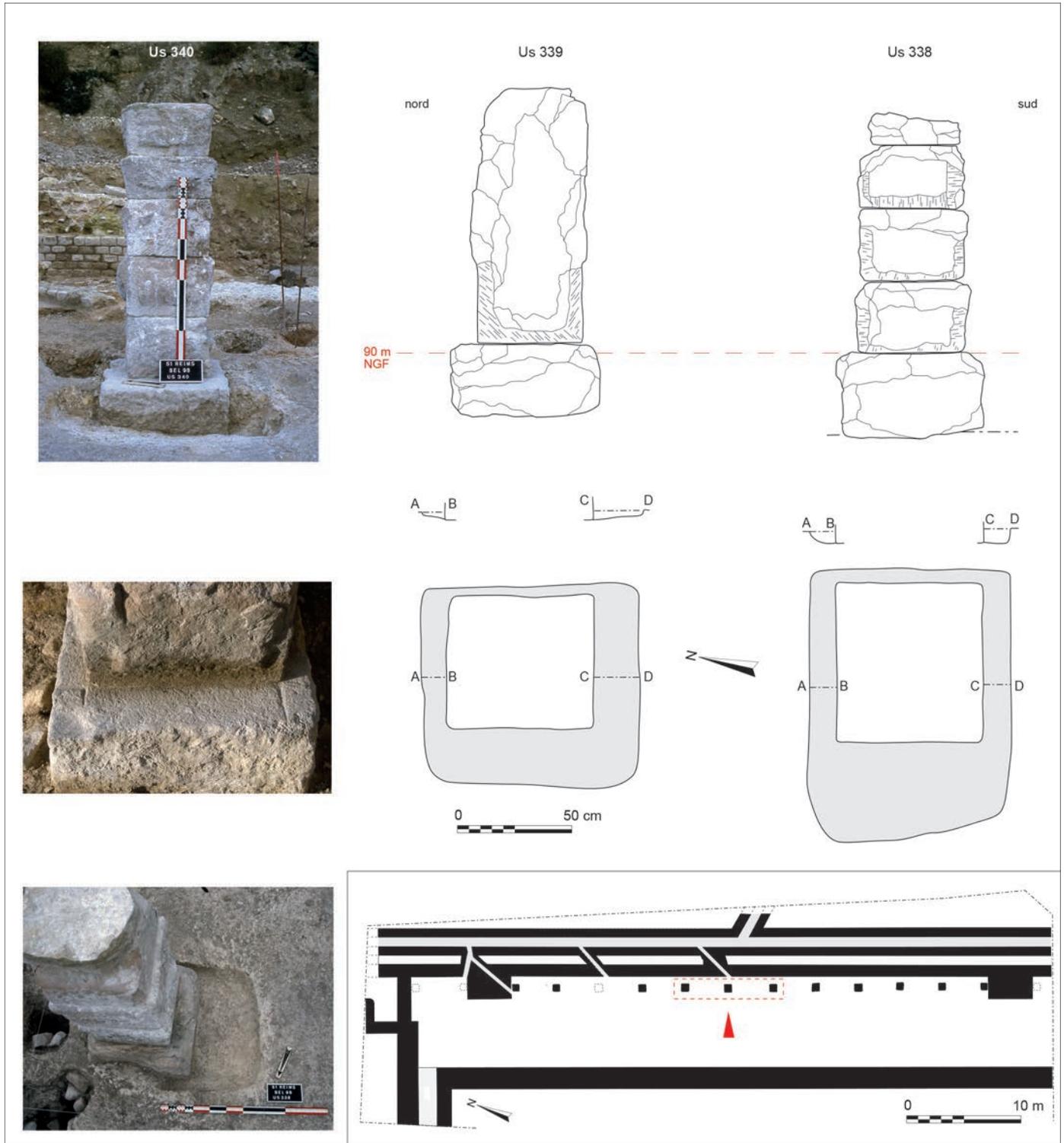


Fig. 5 – Plans et vue des élévations conservées de trois des piliers de la grande salle depuis l’ouest (en haut) ; plans et vue des bases et fondations de ces mêmes piliers (en bas) (DAO : F. Moiret, É. Jouhet ; clichés : P. Rollet).

Hormis pour trois d’entre eux qui ont été entièrement récupérés, les bases de ces piliers sont toutes constituées d’un monolithe calcaire de 0,60 m de côté et d’une hauteur de 0,35 m en moyenne. Chacune d’elles est ancrée dans un creusement d’environ 1 m de côté et profond de 0,15 m par rapport au sol de la grande salle. À trois reprises (345, 341 et 340), des encoches ont été observées sur la face supérieure de ces bases de piliers. Rectilignes et très peu profondes (1 cm), elles mesurent entre 5

et 8 cm de long et constituent les marques de pose des blocs supérieurs (fig. 5).

En ce qui concerne les élévations, deux types ont été relevés. Le premier correspond à un assemblage de plusieurs blocs de 0,40 à 0,45 m de côté sur 0,35 m de hauteur (comme les piliers 338 et 340, qui comptent jusqu’à cinq blocs encore en place). Pour le second type, les constructeurs ont utilisé des éléments d’une section équivalente aux précédents, mais

dont la hauteur peut atteindre 1,10 m (à l'instar des piliers 339 et 341). Sur l'ensemble des piliers, les pierres qui constituent les élévations sont irrégulières et apparemment brutes de taille. Les faces supérieures et inférieures sont parfaitement dressées, tandis que les chants présentent encore les traces de bossage.

Cette rangée de pilastres installée dans la salle reste cependant énigmatique. Sa fonction demeure difficile à déterminer. En effet, aucun autre cryptoportique possédant une colonnade déportée n'a pu être mis en perspective avec celui découvert rue Belin. Même l'exemple le plus proche, celui de la galerie orientale du cryptoportique du *forum* rémois (Berthelot, Poirier 2010, p. 25-26), affiche des piliers, certes de taille plus importante (0,80 m de côté), situés en position centrale et jouant logiquement un rôle de soutènement. On peut également citer le cryptoportique de l'aire sacrée du second *forum* de Bavay (Deru, Louvion 2019), qui possède bien, en plus des piliers centraux, des éléments latéraux. Cependant, ceux-ci, désignés comme des « demi-piliers », sont comme enchâssés dans les murs de la galerie. Par ailleurs, la présence de restes de leur tas de charge au sommet de certains d'entre eux laisse peu de doute quant au fait qu'ils servaient à porter une voûte. De ce fait, bien que l'on ne puisse exclure avoir affaire rue Belin à un équipement en sous-sol permettant de soutenir des élévations, on peut aussi envisager que les piliers étaient des aménagements appartenant uniquement à la salle enterrée.

LES VESTIGES DE LA TOITURE

La destruction partielle du bâtiment par un incendie a permis de préciser la nature de l'ensemble des éléments de sa couverture. Les vestiges de la toiture incendiée ont été observés directement sur le niveau d'occupation de la grande salle et scellés par d'importants remblais de craie d'une phase ultérieure.

Cette couche de destruction, constituée essentiellement de cendres, de poutres calcinées, de clous et de milliers de fragments de tuiles, a fait l'objet d'une fouille minutieuse sur l'ensemble du fond de la grande salle, soit sur une surface d'environ 300 m². La mise en place d'un carroyage composé de carrés de 1 m de côté a permis la localisation de tous les éléments effondrés sur le sol appartenant *a priori* à la toiture.

Dans un premier temps, les tessons de tuiles ont été enlevés et examinés afin de rechercher la présence d'éléments particuliers : marques de fabrication, antéfixes, tuiles de rive, mitres, tuiles munies d'un *oculus*, mais cette recherche s'est avérée infructueuse. Malgré un taux de fragmentation très élevé, plusieurs éléments ont pu faire l'objet d'un remontage rapide, montrant que les *tegulae* étaient calibrées et de faibles dimensions. Elles ont été fabriquées selon un module de 0,35 m de longueur sur 0,30 m de largeur pour une épaisseur comprise entre 2,2 et 3 cm. Quelques *imbrices* ont également pu être mesurées. Elles sont longues de 0,33 à 0,37 m et présentent un profil laconien, demi-circulaire (Adam 1995, p. 230).

En ce qui concerne la charpente, de nombreux fragments carbonisés ont été retrouvés sur le sol de la salle. Il s'agit principalement d'éléments en chêne auxquels en sont associés d'autres, plus petits, en sapin.

Une classification des objets métalliques découverts, principalement des clous, a été établie en fonction de leur forme et de

leur taille, variant de 3,5 à 18 cm. Ils ont été localisés, prélevés puis enregistrés selon neuf types au fur et à mesure de la progression de la fouille (fig. 6). Les clous de charpente (type 7 et 8) mesurent 18 cm de long pour un diamètre de 1,5 cm avec une tête massive. Ils sont utilisés parfois dans le remplacement ou le renforcement d'une pièce de bois et seulement cinq de ces objets ont été retrouvés. Les clous du type 9 sont plus nombreux et répartis sur l'ensemble de la zone étudiée. Ils ont une longueur de 12 à 16 cm, un diamètre de 5 mm et sont utilisés pour la fixation des échantignoles et des chevrons. Les clous de type 5 sont les plus nombreux ; ils correspondent à une longueur comprise entre 6 et 11 cm et ont pu être utilisés pour la fixation des voliges. Le type 4 regroupe des éléments de 3,5 à 6 cm de long. Les artefacts de type 3 sont en forme de T, sortes de crampons de fixation dont la longueur de la tige verticale est comprise entre 6 et 10 cm et celle de la partie horizontale entre 5 et 8 cm. D'autres objets présents en grand nombre ont également été prélevés ; il s'agit d'éléments constitués de deux parties : la première (type 1) est plate, épaisse de 4 à 5 mm, longue de 12 cm et large de 2,5 cm et percée de deux ou trois trous. La partie plate s'affine ensuite et se termine en forme d'ergot d'une section ovale qui reçoit la seconde (type 2). Celle-ci correspond à une sorte de goupille dont les extrémités, recourbées à angle droit, semblent servir à fixer d'autres composants. Ces deux types d'objets ont été recueillis le plus souvent séparément, mais à deux reprises ils étaient encore en connexion (type 6). Moins courants que les clous de charpente, ils trouvent tout de même des parallèles sur d'autres sites archéologiques, et notamment le sanctuaire de *Mars Mullo* à Allonnes (Sarthe) (Gruel, Brouquier-Reddé 2003, p. 78-79) ou celui de Jublains (Mayenne) (Naveau 2006). De manière plus large et désignés sous les termes de « crochet de suspension » (type 1) et de « piton riveté » (type 2), ils semblent associés de manière récurrente au « couvrement des plafonds des espaces de circulation des monuments culturels, des édifices balnéaires et des vastes demeures privées » (Loiseau 2009, p. 448 ; 2013, p. 51-52). Des restitutions de leur agencement sont même proposées, comme à Augst (Suisse) à la curie et au temple 2 du plateau du Sichel (Schaltenbrand Obrencht 1996). Cependant, celle-ci nous paraît difficile à mettre en œuvre (comme c'est le cas ailleurs : Loiseau 2009, p. 253-254).

Les nombreux clous et objets métalliques recueillis au milieu des vestiges carbonisés de la couche d'incendie offrent un large éventail de la quincaillerie utilisée par les constructeurs gallo-romains dans l'élaboration d'une toiture. La faible représentation des gros clous de charpente peut s'expliquer par un procédé de mise en œuvre basé sur l'utilisation de fermes triangulées dans lesquelles les embrèvements (assemblages) à tenons et mortaises des arbalétriers sont maintenus uniquement par des chevilles en bois. Les autres éléments métalliques (de type suspentes), constitués d'un crochet et d'un piton riveté, permettent de concevoir l'existence d'un plafond suspendu ou faux plafond, probablement en bois, dans la mesure où aucun autre type de matériau (stuc ou dalles de terre cuite) n'est présent dans les vestiges incendiés (Ginouévès, Martin 1992).

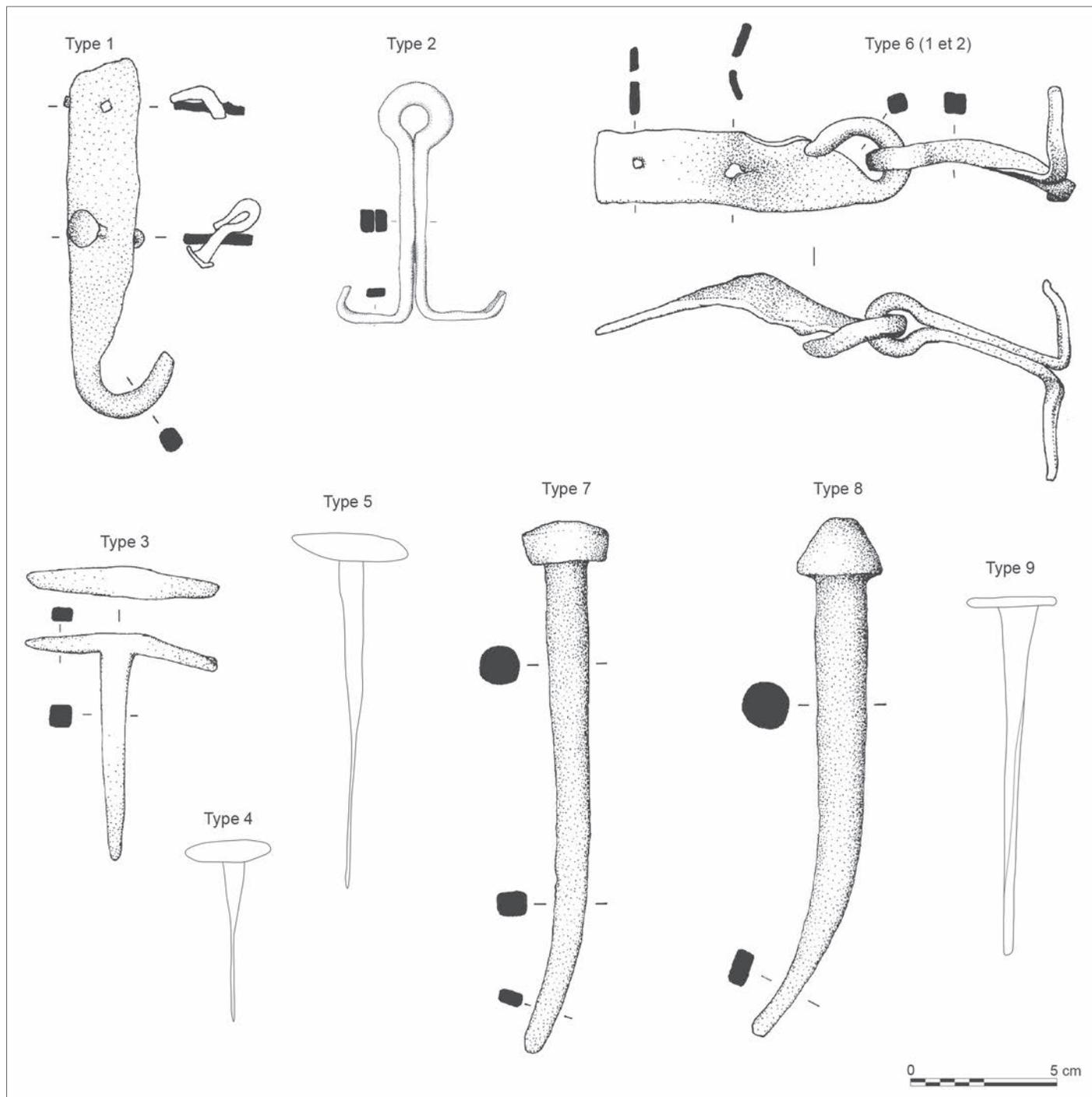


Fig. 6 – Dessins détaillés ou simplifiés des différents types d'objets métalliques retrouvés sur le sol de la grande salle dans la couche d'incendie (dessins : M. Brunet, UMR 6298 ARTEHIS).

LES VESTIGES SITUÉS À L'EXTÉRIEUR DE LA GRANDE SALLE

LES MURS ET SOLS EXTÉRIEURS

À l'ouest de la salle, deux larges murs (117 et 124) parallèles à cette dernière et reliés par un troisième (118) ont été relevés (fig. 2).

Le premier (124), implanté à 6,90 m à l'ouest du mur 128, a été dégagé sur une longueur de 15 m. Seule sa fondation était encore en place au sud. Large de 2 m et encaissée de 0,50 m par

rapport au substrat géologique (91,50 m NGF), elle est composée d'un hérisson de grosses pierres sur lesquelles a été coulée une chape de mortier de tuileau.

Cet ensemble de constructions est limité à l'ouest par le mur 117. Il est parallèle au mur ouest de la salle (128), à une distance de 15,30 m. Sa maçonnerie est entièrement récupérée et seule subsiste sa tranchée de fondation sur 7,50 m de longueur. Elle entame le substrat géologique de 0,20 m et mesure 1,70 m de large. Le remplissage de sa tranchée de récupération est composé de fragments de mortier de tuileau et de petites pierres, tout à fait comparable à ceux des murs de la grande salle.

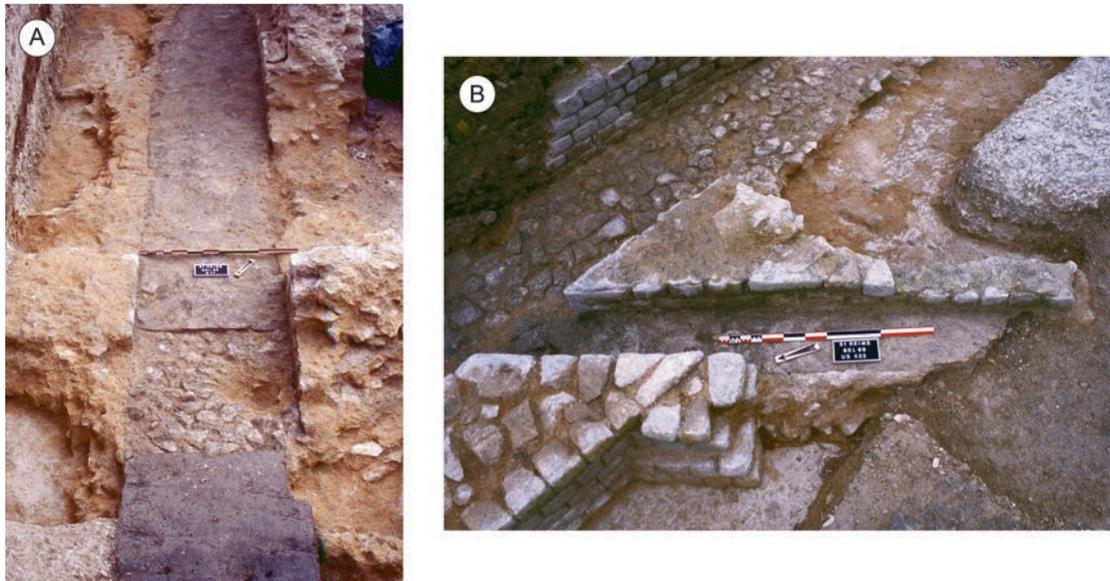


Fig. 7 – A, vue depuis le nord d'une portion du collecteur principal (351) avec au premier plan le témoin de sa couche d'utilisation (à gauche) ; B, vue depuis l'ouest du caniveau secondaire le plus méridional (432), avec en arrière-plan le fond en pierres calcaires et mortier non lissé du collecteur principal (clichés : P. Rollet).

Un troisième mur (118) joint les deux précédents (117 et 124). Il est entièrement récupéré et sa tranchée de fondation mesure 0,80 m de large. Cette dernière est presque implantée perpendiculairement aux murs 117 et 124 (87°).

En outre, alors que sur l'ensemble de l'emprise décapée, un seul sol construit (126) a été relevé en plan, il se trouve justement à l'extérieur de la salle semi-enterrée, entre les murs 124 et 128 (fig. 2). En grande partie récupéré, sa portion conservée, de l'ordre de 10 m² est localisée à proximité immédiate du mur 124. Elle est composée d'un radier de pierres calcaires liées par un mortier de tuileau épais de 0,25 m et recouvert d'une chape régulière et horizontale de mortier de 4 à 10 cm de haut. Cette dernière présente des traces rectilignes et parallèles à sa surface. Trois d'entre elles sont espacées de 0,70 m et orientées perpendiculairement au mur. Ainsi, elles semblent matérialiser les vestiges d'un dallage qui a été récupéré ultérieurement.

Par ailleurs, l'observation en coupe, tout le long de la berme orientale de fouille, d'une couche de 0,20 à 0,30 m d'épaisseur constituée de petites pierres et de fragments de mortier, dont certains possédaient une surface lissée, permet de supposer l'existence à l'est de la grande salle d'un autre sol similaire à celui décrit plus haut (fig. 2).

LES ÉGOUTS

À l'est de la grande salle semi-enterrée, un important réseau hydraulique est associé à cette dernière (fig. 2). Il semble parfaitement intégré, dès la conception, à cet ensemble architectural ; les murs de la grande salle et ceux du système d'égouts étant construits simultanément et suivant les mêmes techniques. Il s'agit d'un système de gestion des eaux usées ou pluviales et non d'un réseau secondaire d'amenée d'eau potable, car aucune trace d'un mortier de tuileau caractéristique des tronçons d'aqueduc rémois connus (Rabasté, Arduin 2010) n'a été observée sur les portions de murs encore en place. Le réseau

comprend un égout principal (351) – qui récupère, à l'est, un autre égout de dimensions apparemment similaires (691) – et, à l'ouest, quatre caniveaux (694, 357, 690, 432) venant de la grande salle.

Le grand collecteur (351), relevé sur toute la longueur du site, est composé de deux murs parallèles (349 et 350) espacés de 0,90 m et qui mesurent chacun 0,75 m de large. Leur fondation est ancrée de 0,35 m dans la craie géologique. Au nord, le mur ouest (349) est partiellement conservé sur une hauteur de 1,70 m qui correspond à dix-sept assises de moellons calcaires. Le mur est parementé sur les deux faces. Le parement interne est vertical et ne présente pas de départ de voûte. Le fond de cet égout (351) est formé d'un lit de 15 cm d'épaisseur aménagé avec de petites pierres noyées dans un mortier de tuileau non lissé en surface. D'après les relevés altimétriques, on peut déduire que la pente de cet égout va du sud vers le nord et qu'elle est de l'ordre de 0,23 m sur une distance de 45 m (de 90,05 à 89,82 m NGF), soit une pente d'environ 0,50 %. Les couches correspondant à son utilisation (couches de décantation) sont constituées d'un sédiment très fin de couleur grisâtre, dont l'accumulation atteint une épaisseur de 0,50 m (fig. 7).

Cette construction est implantée à une distance de 0,80 m du mur oriental (347) de la salle semi-enterrée. L'espace situé entre ce dernier et le mur ouest (349) de l'égout a été comblé de craie pilée compactée (348). Ce blocage a été installé au fur et à mesure de la construction simultanée des murs (347 et 349), car le relevé des coupes réalisées dans cet aménagement montre que de fines couches de mortier de tuileau se trouvent piégées entre d'épaisses couches de craie. Ce blocage de craie a pu être créé dans un souci de parfaire l'étanchéité entre la salle et l'égout, offrant également une surface de travail stable pour construire les murs.

Cet égout (351) semble être le collecteur principal du système d'évacuation des eaux, car, sur le côté est, en partie centrale, une autre structure d'évacuation des eaux le rejoint. Il s'agit d'un égout (691) présentant les mêmes caractéristiques de

construction et de dimensions. Il est orienté sud-est - nord-ouest, mais sa localisation en bord d'emprise n'a permis de l'observer que sur une très faible longueur (moins de 2 m). Les murs qui le composaient ont été presque entièrement récupérés et seule la partie chaînée avec l'égout nord-sud, comportant deux assises, était encore en place, formant un angle de 62°. Le fond de cet égout, comme l'égout 351 est constitué d'un lit de petites pierres noyées dans un mortier de tuileau reposant sur le substrat géologique décaissé.

Quatre caniveaux (du nord au sud, 684, 357, 690, 432) venant de la grande salle sont également associés à l'égout principal (351). Ces structures sont de dimensions modestes, mais leur construction est soignée. Ils sont tous localisés dans la moitié nord du bâtiment (fig. 2).

Les deux égouts situés au nord (684 et 357) s'inscrivent dans la construction du massif 346. La récupération partielle des matériaux de ce dernier a d'ailleurs détruit en grande partie le caniveau septentrional 684, mais n'a affecté que la partie supérieure de celui situé au sud (357).

Le caniveau 684 est orienté est-ouest. Seules les deux premières assises de son parement sud, construites avec des moellons calibrés liés par un mortier de tuileau, sont conservées sur 0,75 m de long et 18 cm de haut. Le fond, large de 0,30 m, correspond à une couche de mortier de tuileau lissée en surface, qui vient recouvrir la base de la première assise du parement en place. Sur la longueur dégagée, le fond est plan, mais toutefois à une altitude de 10 cm supérieure à celle du collecteur principal dans lequel il vient se jeter.

Le caniveau 357 mesure 2 m de long. Il est implanté selon une diagonale orientée sud-ouest - nord-est et rejoint l'extrémité est du caniveau 684. Son fond, d'aspect identique à celui de 684, présente par contre une légère pente du sud vers le nord (de 89,96 à 89,93 m NGF) en direction de l'égout principal, mais se situe une nouvelle fois à une altitude supérieure à celle du fond de la salle (d'environ 15 cm). Les parois internes du caniveau sont verticales et soigneusement parementées. Elles sont constituées chacune de quatre assises de maçonnerie construites sur le même modèle que les murs de la salle. Ces dernières soutenaient une voûte constituée de tuiles ou de briques, mais ces éléments ont fait l'objet d'une récupération systématique car seules les empreintes dans le mortier ont pu être relevées. Le remplissage correspondant à l'utilisation de ce caniveau est constitué de deux couches de sédiment très fin. Une première couche reposant directement sur le fond du caniveau, d'une puissance comprise entre 2 et 5 cm et d'une texture très fine et de couleur blanche, semble résulter d'une stagnation ou d'une circulation lente de l'eau. Un second niveau, de 0,20 à 0,25 m d'épaisseur, est constitué d'un sédiment de type hydromorphe, gris (fin et très compact) qui contient des inclusions de pierre et de tuile.

À 8 m au sud du massif 346, les vestiges d'un troisième caniveau (690) ont été observés, mais la phase de récupération des matériaux de construction ne permet pas d'en déterminer les caractéristiques exactes.

Le quatrième et dernier caniveau (432) est localisé à 10,50 m au sud du précédent (fig. 7). Il s'inscrit dans la construction des murs 347 et 349 qu'il traverse pour rejoindre le collecteur principal avec lequel il forme un angle de 45°. Il est conservé sur une longueur maximale de 2 m et ses parements possèdent encore deux assises correspondant à une hauteur de 0,22 m.

Le fond présente une surface lisse légèrement en pente (2 cm) vers le collecteur principal. Le point le plus bas se trouve à la même altitude que le fond du collecteur dans lequel il se déverse. Cependant, du côté de la grande salle, la cote d'altitude du fond de ce caniveau se trouve légèrement en élévation (5 cm) par rapport au sol de la salle, comme de ceux intégrés dans le massif 346.

Le réseau d'égouts présent à l'est de la grande salle est un système de drainage élaboré (fig. 8). Les dimensions importantes de l'égout principal offrent la possibilité de capter les eaux pluviales ou usées d'une aire de plusieurs milliers de mètres carrés, même lors de violentes averses. Il faut aussi noter que la pente de ce réseau se dirige vers le nord, vers la limite de la ville qui est matérialisée par le tracé de l'enceinte. La présence de ce collecteur dans lequel se jetaient des égouts venant de la salle permet d'évoquer une structure liée à l'hydraulique – réservoir ou citerne –, peut-être en rapport avec un ensemble thermal (*natatio*), mais dont la construction semble ne pas avoir abouti.

LES STRUCTURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT

Après l'excavation, de 2 m de profondeur, du substrat géologique qui a nécessité l'enlèvement de 1 200 m³ de craie, il semble que la construction des murs de la grande salle semi-enterrée ait requis la mise en œuvre d'un certain nombre d'équipements qui ont laissé des traces à la surface de la craie géologique servant de sol de travail temporaire à la grande salle.

LES FOSSES ET LES TROUS DE POTEAU

Après la fouille de la couche d'utilisation recouvrant le sol du bâtiment, quelques fosses et plus de 200 trous de poteau ont été mis au jour sur le substrat géologique (fig. 2). Si les quatre fosses-dépotoirs témoignent, sans plus de précision, d'une occupation ponctuelle du site (peut-être liée à la vie sur le chantier), les trous de poteau sont indiscutablement les témoins des aménagements nécessaires à la construction des murs du bâtiment. En fonction de leur localisation et de leurs dimensions, quatre ensembles de poteaux ont été distingués.

Les 87 trous de poteau du premier groupe (fig. 2, en bleu sur le plan) sont implantés selon trois alignements parallèles entre eux, ainsi qu'au mur occidental (128) de la salle. L'alignement le plus à l'ouest se trouve à une distance de 0,40 m du mur de la salle et les deux autres sont situés respectivement à 1,10 puis 2,30 m du premier. En partant de l'ouest, le premier alignement a été repéré sur une longueur de 22,50 m avec vingt-quatre trous de poteau, le deuxième sur 27 m avec vingt-huit trous de poteau, et le dernier sur 39 m avec 35 trous de poteau. Les trous de poteau s'alignent également dans le sens est-ouest, perpendiculairement au mur ouest de la salle, par groupes de trois. Ces alignements sont espacés assez régulièrement de 1 m à 1,50 m dans le sens nord-sud. Tous les creusements sont de dimensions relativement modestes. En plan, ils sont de forme circulaire, d'un diamètre généralement compris entre 0,20 et 0,35 m, et de profondeur variable (entre 0,15 et 0,45 m).

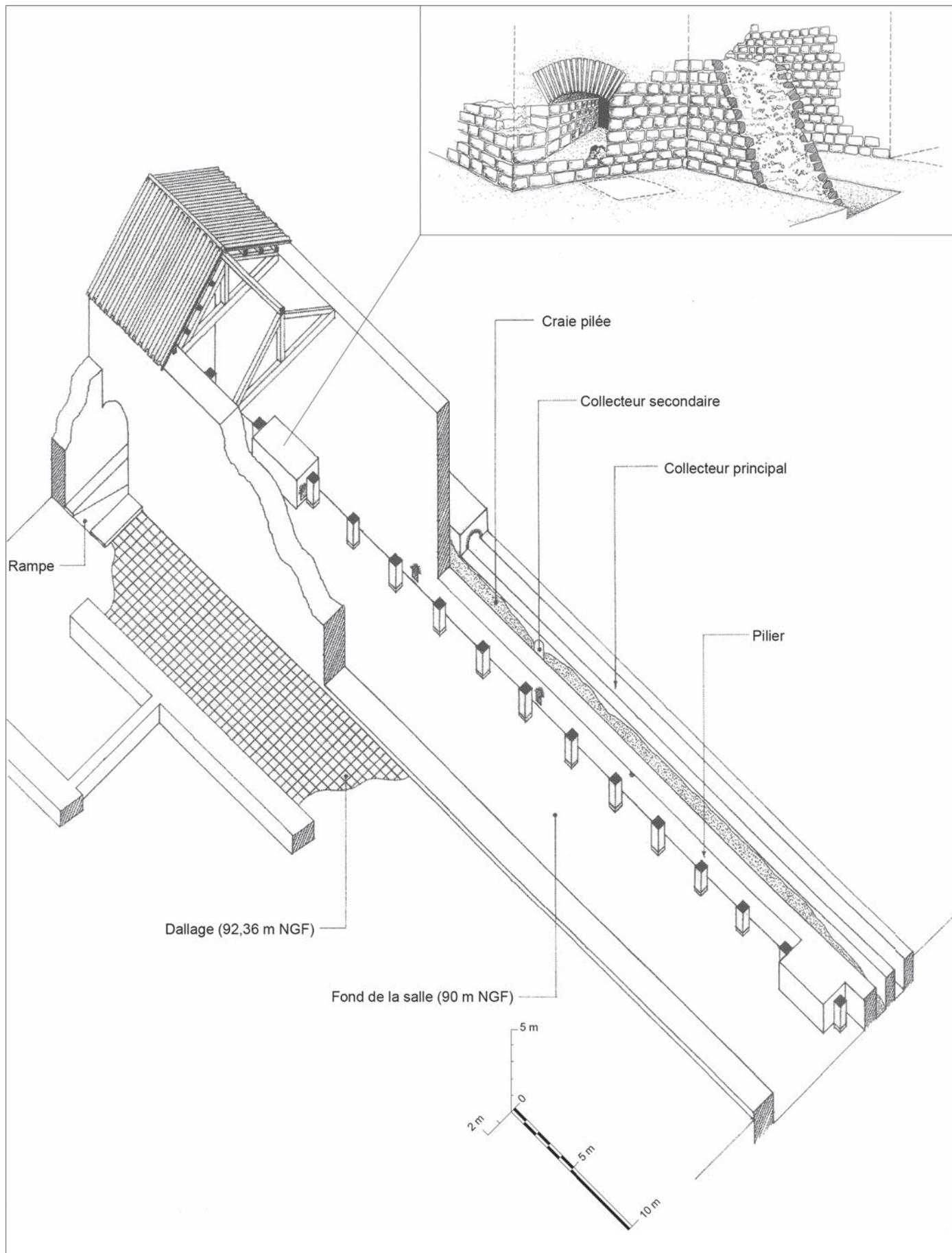


Fig. 8 – Proposition de restitution de la grande salle et de ses égouts, et restitution du caniveau 357 construit dans le massif 346 avec sa voûte en tuiles (vue axonométrique et dessin : M. Poirier, architecte DPLG).

Ce premier groupe s'apparente aux vestiges d'un échafaudage installé pour la construction du mur ouest (128) de la salle. Le plan des trous de poteau permet de proposer la restitution d'un échafaudage de type indépendant, constitué de perches maintenues par des étais ou des jambes de force (Adam 1995, p. 86). Il devait offrir une largeur de travail relativement importante, qui peut être estimée entre 1,50 et 1,75 m (fig. 9). En outre, l'hypothèse d'ancrages dans le mur renforçant ce système d'échafaudage fondé dans le substrat – comme au temple de Pompéi consacré à Fortune Auguste, où trois alignements de trous de poteau sont associés à une série de boulines identifiées dans les maçonneries (Coutelas *et al.* 2017, p. 167) – n'a pu être vérifiée sur ce site. En effet, la très forte récupération ultérieure du mur 128 (voir *supra*, p. 121-122) n'a permis d'observer son parement, dans la portion concernée, que sur quelques tronçons de trop faibles longueurs et surtout hauteurs.

Le deuxième groupe (fig. 2, en rouge sur le plan), localisé au sud de l'ensemble précédent (et qui a pu détruire une partie des éléments méridionaux de celui-ci, vu leur localisation et malgré l'absence de recoupements stratigraphiques), également à proximité immédiate du mur ouest de la salle (128), rassemble 36 trous de poteau (fig. 9). Il est constitué de six creusements (443 au nord à 551 au sud) chacun associé à un autre creusement situé près de l'angle sud-est, en formant un « L ». Leurs dimensions sont importantes. Ils sont de forme rectangulaire irrégulière et mesurent en moyenne 1,70 m de long sur 0,55 m de large pour une profondeur pouvant atteindre 1,20 m par rapport au sol de la salle. Leur profil, dont le fond est très irrégulier, montre qu'ils correspondent à l'installation de plusieurs poteaux. Les autres creusements associés à ces structures sont de forme irrégulière, circulaire ou légèrement rectangulaire. Leur profondeur varie de 0,40 à 0,60 m (fig. 10).

Ce deuxième ensemble, avec ses structures imposantes, peut constituer l'ossature d'un système de levage nécessaire à la construction des élévations de cet édifice. En effet, l'impressionnante largeur des murs qui constituent le bâtiment suppose des élévations considérables. Celles-ci ont été réalisées *a priori* avec des blocs de grand appareil qui ont imposé la mise en œuvre d'importants moyens techniques de levage.

Le troisième ensemble regroupe quarante-cinq trous de poteau que leur localisation ne permet pas d'associer directement aux ensembles précédents, même si la plupart d'entre eux se trouvent dans la partie médiane de la salle, secteur dans lequel le nombre de trous de poteau est le plus important (fig. 2, en jaune sur le plan). Toutefois, une dizaine de creusements peut éventuellement matérialiser un alignement. Constitué de trous de poteau dont les espacements sont irréguliers, ce dernier n'est pas strictement parallèle à ceux de l'ensemble 1, raison pour laquelle les creusements qui le composent ont été associés au troisième ensemble. Néanmoins, certains de ces trous de poteau entre les ensembles 2 et 4, dans la partie centrale de la salle, présentent des fantômes obliques, orientés vers les imposants trous de poteau de l'ensemble 2, et pourraient correspondre à l'installation de « jambes de force » ou d'étais pour stabiliser les poteaux du deuxième groupe (fig. 9).

Le quatrième ensemble, localisé le long du mur est de la salle (347), est constitué d'environ 43 trous de poteau répartis irrégulièrement sur une longueur de 21 m (fig. 2, en vert sur le plan). Ces trous de poteau déterminent un axe parallèle au mur,

à une distance de 0,30 m. Leurs creusements sont irréguliers en plan avec des parois généralement verticales et un fond plat. La fouille a montré que plusieurs d'entre eux présentaient dans leur remplissage un calage souvent constitué de moellons du même calibre que ceux utilisés pour la construction des murs de la salle.

Ce quatrième groupe est pratiquement centré entre les deux massifs de maçonnerie (346 et 687) du mur est de la salle (347). De ce fait, il se trouve en vis-à-vis des trous de poteau massif du groupe 2, mais la discussion reste ouverte quant à sa fonction ou son possible rattachement à celui-ci (fig. 9).

LES DÉCHETS DE TAILLE DE PIERRE

En plus des empreintes laissées par les échafaudages et les engins de levage, d'autres éléments nous renseignent sur l'organisation du chantier de construction.

Outre les comblements des trous de poteau des trois premiers ensembles qui se composent quasi exclusivement de la fraction fine de déchets de taille d'un calcaire tendre, le substrat géologique qui sert de sol à la grande salle est lui aussi en partie recouvert par une couche composée exclusivement de déchets de taille de pierre calcaire (fraction fine, fraction grossière et petits blocs). Celle-ci est localisée dans la moitié septentrionale du bâtiment : elle part de l'extrémité nord, dont elle recouvre toute la largeur, ainsi que celle de l'accès sur une épaisseur de 0,30 à 0,40 m, s'amenuise ensuite et se termine à environ 32 m vers le sud, le long du mur ouest (fig. 2, zone hachurée du plan).

Dans la partie occidentale de la fouille, où le substrat géologique n'a pas été décaissé, certes sur une faible surface (de l'ordre de 120 m²), le paléosol observé sur le toit de la craie est également coiffé d'une couche, composée de fragments et de poussière calcaires résultant du travail de la pierre, liée à la construction des structures massives.

La présence de ces couches, et notamment celle située dans la moitié nord de la salle, permet de localiser une aire de travail de la pierre. Cette strate, dont l'épaisseur atteint 0,55 m dans l'angle nord-est du bâtiment est constituée uniquement d'un calcaire beige à jaune se présentant soit sous la forme de poussière (résidus de sciage des blocs), soit d'éclats plus ou moins gros (restes de débitage, de sculpture, de creusements divers pour les cavités de louve, ou de scellements d'agrafes, etc.). Ces indications tendent à prouver que les blocs de calcaire étaient taillés et sculptés sur place.

RÉOCCUPATION DU BÂTIMENT : LE MOBILIER LAPIDAIRE DE DEUX PUIITS

Après l'incendie de la toiture qui marque la destruction partielle du bâtiment, deux puits sont immédiatement construits, vers les années 260, au sein de la salle semi-enterrée. Creusés sur plus de 16 et 17 m de profondeur, leurs cuvelages dessinent une ouverture de 1,80 m de côté (fig. 2).

Ces derniers sont composés de dix-sept assises conservées de blocs de grand appareil utilisés en remploi qui présentent

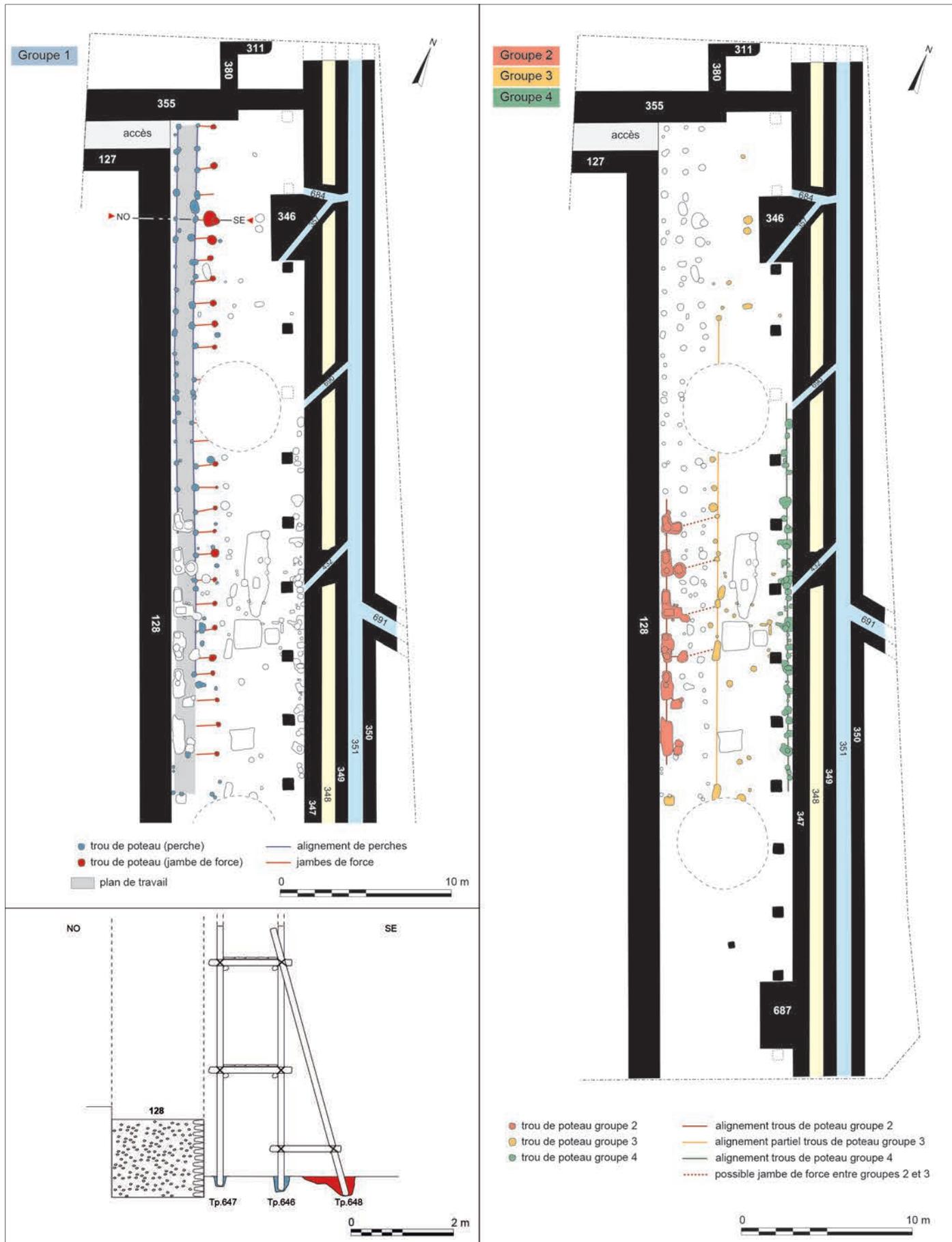


Fig. 9 – Hypothèses de restitution des systèmes d'échafaudages liés aux trous de poteau du premier ensemble (à gauche) et des trous de poteau des groupes 2 à 4 (à droite) (DAO : É. Jouhet).

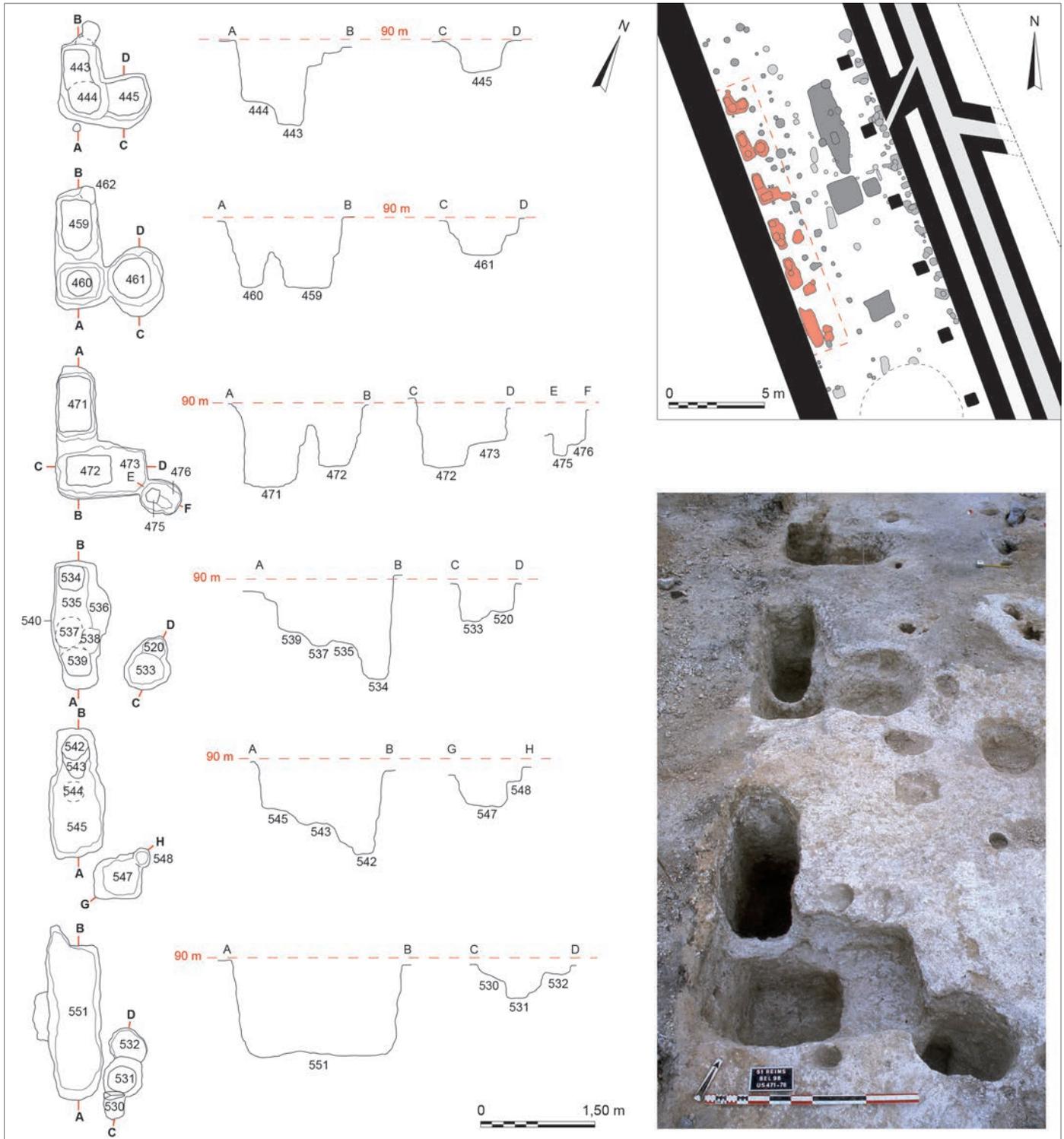


Fig. 10 – Plans et coupes des trous de poteau du deuxième groupe (à gauche) ; vue depuis le sud des trois trous de poteau les plus septentrionaux du groupe 2 (en bas à droite) (DAO : F. Moiret, É. Jouhet ; cliché : P. Rollet).

sur certaines faces des traces de sculpture, des inscriptions plus ou moins complètes ou des éléments permettant de leur attribuer une fonction ou de les replacer dans la construction d'un monument.

Ils ont été regroupés dans quatre grandes catégories (Brunet-Gaston, *in* Rollet dir. 2006a, p. 102) : les blocs quadrangulaires en grand appareil, les blocs architecturaux, les fragments de stèles ou autres monuments funéraires portant

des inscriptions⁹ et quelques éléments de statuaire. On a ainsi pu comptabiliser près de 250 blocs architecturaux ou architectoniques et pas loin de 100 blocs liés à la sphère funéraire.

9. Si les blocs inscrits ont été publiés avec le reste du corpus rémois (Moine, Morin 2016), les autres éléments lapidaires n'ont jamais fait l'objet d'une publication détaillée.

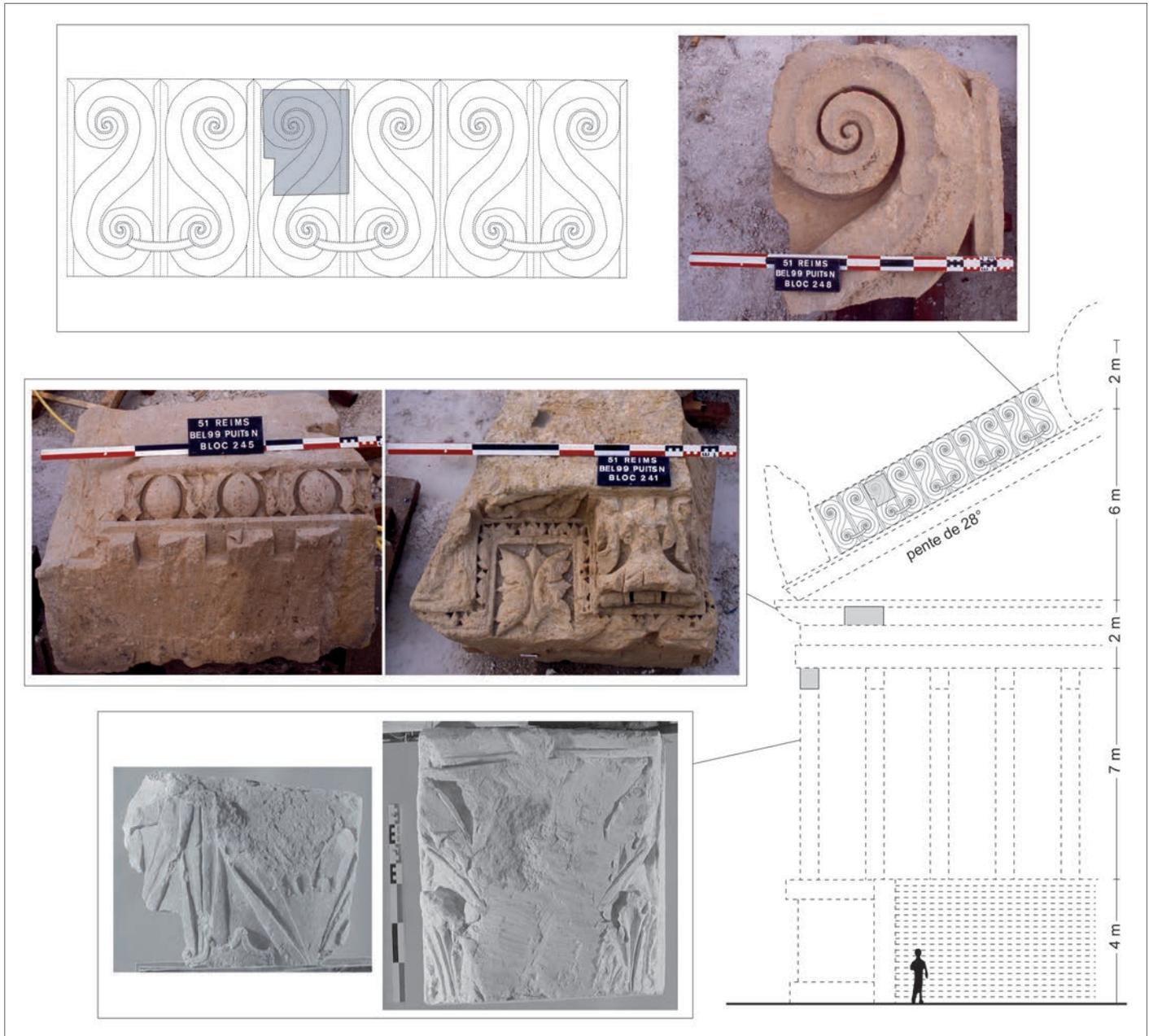


Fig. 11 – Exemples de blocs sculptés (colonne ciselée, chapiteau corinthien, corniche corinthienne, frise à hastes et volutes en « S ») employés dans le cuvelage des puits et leurs positions envisagées dans l'hypothétique restitution d'une construction monumentale, un temple (clichés : G. Gellert, Inrap, P. Rollet ; restitution : V. Brunet-Gaston, Inrap).

Concernant l'architecture monumentale (fig. 11), l'inventaire des blocs (Brunet-Gaston, *in* Rollet dir. 2006a, p. 128-155) a permis de recenser tout d'abord des éléments de piliers et de colonnades avec des fragments débités de tambours de colonnes à imbrication, de colonnes à décors ciselés et de piliers à décor de hampes végétales. On comptabilise également de manière plus limitée quelques exemplaires de chapiteaux toscans et corinthiens, ainsi qu'un élément de frise d'entablement à décor d'amour ailé. Les blocs identifiés comme des éléments de corniches sont plus nombreux (23). Ils appartiennent à une corniche corinthienne avec un rang à décor d'oves et fers de lance surmonté d'une rangée de denticules carrés, puis au registre médian et supérieur un décor de caissons. Selon V. Brunet-Gaston, le module de cette corniche peut être rapproché de celui du grand temple du Cigognier à Avenches (Suisse) (Bridel 2015).

Enfin, les derniers blocs inventoriés sont plus énigmatiques. Ils permettent de reconstituer une frise à décor de spirales (« motifs de barrettes liant les « S » et les hastes à leurs parties supérieures et inférieures »), que l'on retrouve plus couramment sur les terres cuites architecturales. V. Brunet-Gaston propose de les restituer comme des ornements présents au sommet du fronton d'un temple pour lequel la découverte d'un élément de départ de tympan permet d'estimer des inclinaisons de rampants de 28°.

Pour finir, il faut noter que des fragments de statuaire ont aussi été découverts dans le comblement des puits. Il s'agit d'une petite tête en marbre d'une divinité casquée identifiée comme Minerve¹⁰

10. Identification de Nicole Moine, maître de conférences honoraire d'histoire ancienne à l'université de Reims-Champagne-Ardenne.



Fig. 12 – Exemples d'éléments de statuaire présents dans le comblement des puits : A, Diane chasseresse ; B, tête de Minerve (clichés : P. Rollet).

et d'une partie d'une grande statuette de Diane chasseresse en calcaire (fig. 12), qui fait écho à celle déjà découverte dans le quartier selon les textes anciens (voir *supra*, p. 118).

SYNTHÈSE

Les résultats de l'opération menée rue Belin permettent, sinon de caractériser précisément le type de vestiges étudiés, de révéler le potentiel archéologique du secteur des « Trois-Piliers ». Une vaste salle rectangulaire semi-enterrée, à la manière d'un cryptoportique, constitue l'élément principal de la découverte. Elle est bordée à l'est par un égout et à l'ouest par une surface dallée, puis une construction comportant deux larges murs parallèles. Seule la limite nord de cette construction est connue. La salle se prolonge en effet vers le sud, au-delà de l'emprise du chantier archéologique. Si l'aspect monumental des structures exhumées semble incontestable, leur identification reste du domaine de l'hypothèse. Bien que la fouille permette de confirmer une partie des observations anciennes, les constructions mises au jour, de par leur nature et leurs dimensions jusqu'alors inédites à Reims, soulèvent en effet un certain nombre de questions.

L'étude minutieuse des aménagements du fond de la salle a tout d'abord fourni de nombreuses informations concernant le chantier de construction de cette dernière, sur certaines des « sept opérations principales »¹¹ inhérentes à la réalisation de ce type de monument (Dessales 2017, p. 83-88).

L'étape de « préparation du site » a été perçue au travers de l'important décaissement du substrat qui a précédé l'installation des murs de la salle. Il faut noter que cet important travail de terrassement semble avoir détruit tout indice d'une occupation antérieure, de même nature ou autre. De plus, aucun élément recyclé d'un bâtiment plus ancien, dans les maçonneries de la salle par exemple, qui serait la preuve d'une démolition préalable à l'édification de celle-ci, n'a été mis en évidence.

11. « Au cours de la réalisation d'un monument, sept opérations principales sont à distinguer : le projet initial, la préparation du site, la mise en place des infrastructures, la production des matériaux, leur transformation, la construction de l'édifice, la finition et le décor » (Dessales 2017, p. 83-84).

Malgré tout, l'extraction de ces centaines de mètres cubes de craie nous permet de nous interroger sur les phases de production et de transformations des matériaux du chantier. En effet, tout ou partie de cette craie, calcaire tendre largement employé dans l'architecture rémoise antique (Péchart *et al.* 2019), a pu être utilisé par la suite de manière opportuniste lors des travaux de construction : de manière évidente, sous sa forme pilée, au sein du blocage qui isole le mur oriental de la grande salle de celui de l'égout (voir *supra*, p. 126), mais aussi – même si cela n'est pas étayé par la découverte sur le site de four, fosse ou bac destinés à cet usage – comme matière première pour l'élaboration de la chaux (Coutelas 2008) et donc comme composant possible des mortiers des maçonneries. En outre, cette étape d'adaptation des matériaux aux nécessités du bâtiment est illustrée de manière certaine par une couche composée exclusivement de déchets de taille de pierre, en calcaire dur cette fois, sur le sol de la moitié septentrionale de la salle. Formée de fractions fines, grossières et de petits blocs, elle atteste la retaille d'éléments plus massifs à proximité des murs en cours d'élévation, comme on a pu également l'observer lors de la reconstruction du temple à *podium* du sanctuaire d'Allones (Sarthe), le long du côté nord de l'édifice (Brouquier-Reddé, Gruel dir. 2004, p. 310-314).

Des restes de débitage calcaires sont aussi présents dans les trois quarts des comblements des nombreux trous de poteau qui occupent une grande partie du niveau de circulation de la salle et qui constituent les principaux témoignages des « opérations de gros œuvre » liées à la construction de l'édifice (Dessales 2017, p. 87). La classification de ces derniers au sein de quatre groupes distincts permet d'aborder la question du déroulement logistique de cette étape du chantier et de proposer l'existence d'au moins deux ou trois phases dans la réalisation des fondations et des élévations du bâtiment.

Le groupe 1, le long du mur ouest, témoigne de l'installation d'un échafaudage ayant servi à l'édification de tout ou partie de la maçonnerie de ce dernier. Par la suite, le groupe 2, empiète sur l'emprise méridionale du précédent, auquel il a donc pu succéder. Le caractère imposant des trous de poteau qui le composent laisse entrevoir l'existence d'un système de levage destiné à hisser, en partie supérieure des maçonneries, sans doute des blocs de grand appareil dont l'emploi semble en

adéquation avec les imposantes largeurs des murs relevées et les élévations considérables que celles-ci autorisent à restituer au bâtiment. Cependant, aucun parallèle à ce système ne nous est connu. Le seul exemple d'ampleur comparable possède un ancrage au sol différent. Destiné à la récupération des matériaux du canal de l'aqueduc¹² de Reims (Rabasté, Arduin 2010, p. 86-90 et p. 88, fig. 93), il est composé d'une série de doubles fosses perpendiculaires à l'ouvrage, qui possèdent des dimensions similaires¹³ à celles des trous de poteaux de la rue Belin et qui ont été interprétées comme les réceptacles de blocs de pierre destinés à maintenir la poutre basse d'une chèvre.

Ce deuxième ensemble a pu être renforcé par certains des trous de poteau d'un troisième groupe à l'organisation moins régulière, mais situé principalement en partie médiane de la salle. Enfin, la fonction du quatrième groupe, qui longe le mur oriental, demeure plus énigmatique. Cependant, le fait que les comblements des trous de poteau qui le composent ne soient pas constitués en grande majorité de poussière de taille¹⁴, comme ceux des autres groupes, peut laisser envisager que leur aménagement soit intervenu de manière plus précoce, à une étape du chantier où les déchets générés par la taille des blocs étaient moins importants.

Enfin, le point le plus frappant lorsque l'on s'intéresse aux différents aspects du chantier de construction de cette salle semi-enterrée est de constater que celui-ci semble n'avoir jamais été terminé. Apparemment le sol du bâtiment n'a pas été achevé. L'installation d'un dallage aurait permis de rehausser le niveau du fond de salle jusqu'à celui de l'embouchure des quatre égouts secondaires, or aucun vestige de la sorte n'a été identifié. Seule une couche de décantation peu épaisse le tapisse.

Par ailleurs, on peut s'interroger sur l'implantation générale des constructions. La salle, ainsi que les murs qui la longent, sont orientés à 22° ouest. Cette orientation ne s'inscrit pas dans celle du quadrillage général de la ville du Haut-Empire, qui est respectivement à 30° ouest pour le *cardo* et 120° ouest pour le *decumanus*. Ensuite, un second point de questionnement concerne la fonction des structures rencontrées.

L'ensemble de ces vestiges semble s'inscrire dans un vaste complexe architectural installé sur une hauteur et dont la présence, déjà pressentie grâce aux observations effectuées lors de l'urbanisation de ce quartier vers la fin du XIX^e s., est maintenant étayée par plusieurs types d'informations.

Les données topographiques actuelles de ce secteur de la ville permettent de délimiter une zone relativement vaste, de plus de 6 000 m², où le toit du substrat géologique est plan, à une altitude de 96 m NGF. Cette « terrasse » domine alors d'environ 15 m le centre de la ville antique. En s'appuyant sur ces données et les résultats de la fouille de la rue Belin, une proposition de restitution (Neiss 2010a, p. 190) permet de concevoir un ensemble monumental, un temple entouré d'une esplanade

probablement à portique. La longueur supposée des galeries latérales est calculée d'après la distance de 43 m qui sépare les deux massifs mis au jour dans la grande salle. Selon cette hypothèse, l'esplanade couvrirait une surface totale de près de 6 500 m².

La reprise des sources anciennes et l'étude des nombreux blocs architecturaux sculptés, mis au jour lors de la fouille des puits et du démontage de leur cuvelage, et les résultats de la fouille réalisée rue de Pontgivart (23) (Lefils 2008) (fig. 1) permettent d'avancer quelques hypothèses de restitution du temple probablement édifié à proximité. L'élévation du temple pourrait atteindre 21 m de hauteur (Brunet-Gaston, *in* Rollet dir. 2006a, p. 154 ; Neiss 2010a, p. 190) (fig. 11). Le monument, sur sa plateforme, surplomberait alors le centre urbain de plus de 35 m. Dès lors, à l'arrivée de la voie d'Agrippa, le temple, bien qu'éloigné de plus de 1 km, aurait été nettement visible de tous les points de la ville : aussi bien des quartiers nord, que ceux du centre et même du sud.

La présence d'un sanctuaire à cet endroit excentré de la ville trouve des parallèles dans d'autres cités gallo-romaines : à Sens (Yonne), Alésia (Côte-d'Or), Augst (sanctuaire du Schonbühl) ou encore à Avenches avec le temple du Cigognier et les sanctuaires de la Grange des Dîmes (Van Andringa 2017). À Jublains, un sanctuaire est également localisé au nord de la ville à proximité immédiate du *cardo maximus* (Naveau 2006). En 1910, la découverte, près de la fouille de la rue Belin, d'une tête sculptée représentant Mercure renforce cette hypothèse : « si son culte [celui de Mercure], apparaît souvent dans les zones suburbaines [...], c'est que Hermès/Mercure reste le dieu du passage, occupant en priorité la limite des lieux. Il officie donc aux portes des villes comme à Poitiers où le dieu était posté aux trois entrées de l'agglomération [...] » (Van Andringa 2017, p. 77). Le possible sanctuaire des « Trois-Piliers » se trouverait ainsi à l'extrémité nord de l'agglomération, mais, contrairement à d'autres, il serait englobé au sein de l'espace défini par l'enceinte « augustéenne », mais tout proche de la voie Reims-Bavay.

Par la suite, la réoccupation du secteur est matérialisée par deux puits de grandes dimensions, dont les cuvelages présentent un caractère « monumental » et qui contiennent dans leur remplissage un mobilier exceptionnel (vaisselle en alliage cuivreux, outils, objets de parure en jais, etc., dont quelques *militaria*)¹⁵. Les traces d'usure observées le long des parois de leur cuvelage témoignent d'une intense utilisation et donc d'un besoin en eau important. La création de ces puits, auxquels ne peuvent être rattachées d'autres structures, marque l'abandon définitif de la salle enterrée. Elle correspond sans doute à la construction d'un autre monument nécessitant de grandes quantités d'eau et qui semble désormais rattaché non plus au domaine religieux, mais à la sphère militaire.

12. D'une largeur de 1,50 à 2 m, comparable à celle des murs de la salle.

13. Deux fosses ovales de part et d'autre du canal de l'aqueduc de 2,50 à 3,50 m de long, 1 à 1,80 m de large et 0,60 à 1 m de profondeur (Rabasté, Arduin 2010).

14. Ils sont composés parfois seulement de calages ayant un aspect similaire aux moellons des parements conservés.

15. Conduite par X. Deru et P. Rollet, la publication du mobilier archéologique découvert dans les deux puits de la rue Belin devrait être éditée prochainement.